

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°39-2021-03-016

PUBLIÉ LE 29 MARS 2021

Sommaire

Préfecture du Jura /

39-2021-03-26-00007 - PREF39-IMP21032912071 (1 page)

Page 3

Préfecture du Jura

39-2021-03-26-00007

PREF39-IMP21032912071

Secrétariat général Bureau des migrations et de l'intégration

Arrêté portant composition de la commission du titre de séjour

LE PRÉFET DU JURA, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA), et notamment ses articles L 312-1 à L 312-3, R 312-1 à R 312-10;

Vu la désignation de Mme Corinne LINDA, maire de VOITEUR, par Mme la présidente de l'association des maires et des présidents d'intercommunalité du Jura ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: La commission du titre de séjour prévue à l'article L 312-1 du CESEDA est composée comme suit :

- Mme Corinne LINDA, maire de VOITEUR, présidente de la commission,
- M. Vincent GROISIL, commandant de police, adjoint au directeur départemental de la sécurité publique, chargé de l'investigation, personnalité qualifiée en matière de sécurité publique,
- Mme Catherine ARBILLAT, chef du service Insertion/Action Sociale du Conseil départemental du Jura, personnalité qualifiée en matière d'action sociale.

<u>Article 2</u>: Le Secrétaire Général de la préfecture du Jura est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux membres désignés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Jura.

Fait à Lons-le-Saunier, le

2 6 MARS 2021

Le Préfet, Pour le Préfet et par délégation, Le Secrétaire Général

Justin BABILOTTE

Préfecture du Jura – 8, rue de la préfecture - 39030 LONS LE SAUNIER CEDEX - 2 : 03 84 86 84 00 - Courriel : prefecture@jura.gouv.fr Horaires d'ouverte au public : consultez notre site internet www.jura.gouv.fr, rubrique « Horaires »